



Communiqué de presse
28 novembre 2024

18 acteurs d'Île-de-France signent un protocole d'accord relatif à l'hybridation énergétique des data centers

Le 27 novembre 2024, lors du Data Centre Paris 2024, les principaux acteurs des secteurs de l'énergie et des data centers en Île-de-France ont signé un protocole d'accord innovant. Ce Memorandum of Understanding (MoU), intitulé *protocole d'accord relatif à l'hybridation énergétique des data centers*, vise à répondre aux enjeux énergétiques auxquels fait face la région. Avec ce partenariat, les signataires se réunissent afin de faire émerger des solutions énergétiques hybrides combinant infrastructures électriques et gazières.

Face à la croissance importante de la filière des data centers, tirée par les services numériques, l'intelligence artificielle et le stockage de données, l'Île-de-France doit s'organiser pour répondre aux besoins énergétiques : électricité et refroidissement.

Conscients de ces enjeux, 18 acteurs institutionnels, industriels et de l'énergie ont signé un protocole qui marque le lancement d'un groupe de travail structuré. Ce groupe vise à identifier les opportunités d'émergence de data centers franciliens, souhaitant mutualiser les infrastructures électriques et gazières afin de répondre aux enjeux de raccordement, d'approvisionnement, d'effacement ou encore de secours énergétique.

L'ambition du protocole est claire : répondre aux besoins énergétiques croissants des data centers tout en réduisant leur empreinte carbone et en préservant la qualité de l'air. La capacité résiduelle disponible sur le réseau gazier de l'Île-de-France représente un potentiel de production d'électricité de 10 GW. Ce partenariat ouvre la voie à une hybridation énergétique innovante et flexible, capable de répondre plus facilement aux échéances de mises en services des projets.

Parmi les solutions envisagées figurent des technologies avancées de co/trigénération, en mobilisant différentes technologies telles que les piles à combustible, les moteurs et les turbines, qui permettent une production locale et décentralisée d'électricité, de chaleur et de froid.

Les objectifs du protocole d'accord :

- Identifier des projets pilotes de data centers en Île-de-France intégrant une hybridation énergétique en mobilisant les infrastructures électriques et gazières.
- Optimisation de la complémentarité entre infrastructures électriques et gazières pour répondre aux besoins énergétiques et de refroidissement des data centers de manière durable et résiliente.
- Décarbonation des datacenters sur leurs enjeux d'effacement électrique et de secours.

Ce protocole incarne un engagement fort et durable de tous les signataires, unis dans la recherche de solutions contribuant activement à la transition énergétique, à la croissance économique, au respect des impératifs environnementaux, à la préservation de la planète et de notre santé.

Signataires : Aggreko, Airparif, APL Data Center, Baltimore Aircoil Company, BSB Europe, Centrax, Choose Paris Region, Clarke Energy, Eneria, ESDC, GRDF, Himoinsa, L'Institut Paris Région, Jerlaure, Pramac, Setec Bâtiment, Sigeif, Via DC.